



## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 mai 2015 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et madame la conseillère :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté         | 4- Dannie Mercier      |
| 2- Vanessa Daigle    | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6-                     |

Monsieur Claude Blais est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-15-063**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 mai 2015 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Dernier paiement pour le déneigement des chemins
6. Matériaux granulaires et machinerie 2015
7. Calcium 2015

8. Plafond suspendu au chalet des sports
9. Adoption du règlement numéro 365 en matière de salubrité, de nuisance et d'environnement
10. Représentante de la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande
11. Souper des municipalités
12. Proclamation-Semaine nationale de la santé mentale 2015
13. Correspondance
14. Varia
  - OTJ
  - Activités familiales
15. Période de question(s)
16. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

**NO-15-064** **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 avril 2015 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-15-065** **ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET  
DE L'ÉTAT DES REVENUS  
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS  
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois

d'avril 2015, totalisant 72 295.37\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 14 à 18, totalisant 6 345.86\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Administration                      | 4 637.33\$  |
| Évaluation                          | 27 382.50\$ |
| Voirie                              | 5 352.41\$  |
| Déneigement (dernier)               | 22 156.44\$ |
| Éclairage rues                      | 205.03\$    |
| Purification traitement eau potable | 1 730.84\$  |
| Déchets domestiques                 | 3 763.25\$  |
| Loisirs culture                     | 1 084.03\$  |
| Remises gouvernementales            | 2 449.83\$  |

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), la balance de vérification pour le mois d'avril 2015 ainsi que les états comparatifs pour le premier semestre.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-15-066**

**NOMINATION D'UN MAIRE  
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYE PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Vanessa Daigle, comme mairesse suppléante, pour les mois de juin, juillet et août 2015.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, la mairesse suppléante peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Madame Vanessa Daigle pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de juin, juillet, et août 2015.

ADOPTE

**NO-15-067**

**DERNIER PAIEMENT POUR**

## LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que soit versé le dernier paiement pour le déneigement des chemins pour l'année 2014-2015, à Germain Daigle Excavation Inc., le ou vers le 15 mai 2015.

ADOPTE

### **NO-15-068 MATÉRIAUX GRANULAIRES ET MACHINERIE RELATIVE À DES TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Madame Vanessa Daigle et Monsieur Rock Côté présents à cette séance ordinaire du conseil du 4 mai 2015 divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer, de voter et se retirent de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant les matériaux granulaires et machinerie.

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2015, par la résolution numéro 15-042, un mandat fut donné à la directrice générale/secrétaire-trésorière de procéder, par voie d'invitation écrite, à la demande de matériaux granulaires (+/- 2000 tonnes métriques) pour les routes de la municipalité ainsi que pour la machinerie.

Au terme de la période de présentation des soumissions soit le 29 avril 2015 à 14 heures, trois (3) soumissionnaires conformes à la demande de soumission par voie d'invitation écrite « JL Bisson Excavation (9204-3017 Québec Inc.) », « Germain Daigle Excavation Enr. » « Denis Lambert Excavation Inc. » ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Ils nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants taxes en sus :

| Soumissionnaire | Matériaux étendus nivelés transport MG20-B t/m | Machinerie | Provenance             |
|-----------------|--|------------|------------------------|
| JL Bisson       | 22 000\$                                       | 26 625\$   | Carrières St-Ferdinand |

|                |          |          |                               |
|----------------|----------|----------|-------------------------------|
| Germain Daigle | 32 000\$ | 27 590\$ | Carrières<br>St-<br>Ferdinand |
| Denis Lambert  | 39 600\$ | 28 425\$ | Carrières<br>St-<br>Ferdinand |

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat en priorité pour les matériaux granulaires 2015 et de la machinerie à J L Bisson (9204-3017 Québec Inc. celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

Toutefois, dans l'alternative où plus d'un prix peut satisfaire les besoins municipaux, le soumissionnaire ayant le plus bas taux aura la priorité d'embauche. Si celui qui est prioritaire est non disponible au moment d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième conforme et ainsi de suite.

Aussi, s'il s'avérait lors de certains travaux spécifiques que le soumissionnaire prioritaire n'aie pas dans son inventaire certaines machineries pour effectuer le travail requis, la municipalité se réserve le droit de faire appel au deuxième soumissionnaire conforme plus bas et ainsi de suite.

Ce soumissionnaire a fourni les documents exigés lors de la présentation de la soumission: Formule de soumission (Annexe 3)- Bordereau des quantités et des prix (Annexe 4)-Étiquette de retour ou toute reproduction exacte de son contenu-Attestation relative à la probité du soumissionnaire (Annexe 1)- Attestation de Revenu Québec (requis si le montant de la soumission est de 25 000\$ et plus)-Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres (Annexe 2)- Déclaration du soumissionnaire annexée à cette demande.

ADOPTE

**NO-15-069**

**CALCIUM 2015**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées auprès de trois (3) entrepreneurs afin de présenter une soumission pour l'achat du chlorure de calcium liquide 35% pour 2015.

Trois (3) soumissionnaires ont déposé leur offre, tous jugés conformes, et nous proposent de réaliser les travaux demandés pour les prix suivants taxes en plus :

| Soumissionnaires                   | Volume approximatif | Prix unitaire  | Prix total Avant taxes |
|------------------------------------|---------------------|----------------|------------------------|
| Sebci Inc                          | 24 800              | 0,3200\$/litre | 7 936.00\$             |
| Transport Adrien Roy & Filles Inc. | 24 800              | 0,329\$/litre  | 8 159.20\$             |
| Entreprises Bourget Inc.           | 24 800              | 0,3291\$/litre | 8 161.68\$             |

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat de calcium 2015 à la firme « Sebci Inc. (Groupe Somavrac Inc.» celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite soit 0,3200\$/litre au montant de 7 936.00\$ avant taxes.

ADOPTE

**NO-15-070**

**PLAFOND SUSPENDU  
AU CHALET DES SPORTS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite à des demandes de soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs pour exécuter des travaux au chalet des sports pour ajouter un plafond suspendu, la municipalité a reçu trois (3) soumissions dont deux (2) conformes à la demande.

Constructions René Lambert

5 177.00\$ avant taxes

Constructions du Lac Noir

6 032.64\$ avant taxes

Suite à l'analyse des soumissions, les membres de ce conseil octroient ce contrat à Constructions René Lambert au montant de 5 177.00\$ plus taxes.

ADOPTE

**NO-15-071**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 365 EN  
MATIÈRE DE SALUBRITÉ,  
DE NUISANCE ET  
D'ENVIRONNEMENT**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande peut adopter des règlements en matière de salubrité, de nuisance et d'environnement;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné le 7 avril 2015;

**En conséquence**, il est proposé par Dannie Mercier, appuyé par Jean-Marie Rodrigue que le règlement numéro 365 en matière de salubrité, de nuisance et d'environnement soit adopté.

ADOPTE

**NO-15-072**

**REPRÉSENTANTE DE LA  
CORPORATION MUNICIPALE  
DE SAINT-ADRIEN-D'Irlande**

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 mai 2015, sur proposition de Solanges Thibault, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Vanessa Daigle soit nommée représentante en remplacement de madame Caroline Jacques de la Corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA)

ADOPTE

**NO-15-073**

**SOUPER DES MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT  
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la municipalité accepte de participer au souper organisé afin de commémorer la «Semaine des municipalités». Cette activité aura lieu vendredi le 5 juin, à compter de 18h, à la salle multifonctionnelle de Sainte-Clotilde. Les cartes pour assister à ce souper sont au coût de 27,00\$ chacune. La municipalité réserve quatre (4) cartes pour un total de 108.00\$.

ADOPTE

**NO-15-074**

**PROCLAMATION-SEMAINE  
NATIONALE DE LA SANTÉ  
MENTALE 2015**

**Considérant que** la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan «*Prenez une pause, dégagez votre esprit!*» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant qu'**il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne;
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

**Par conséquent,** je Jessika Lacombe, mairesse de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et invite les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTE

**NO-15-075**

**CORRESPONDANCE**

Document reçu par la sécurité civile « Articles essentiels en cas de situation d'urgence».

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

Document reçu par la Société de l'assurance automobile du Québec « Et toi qui pensais qu'un casque, ça décoiffait. Et toi qui pensais qu'un casque, ça avait l'air fou. À vélo, porte ton casque. À l'adresse suivante : [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

Ces adresses seront mentionnées lors de la publication du bulletin de mai 2015.

Vous allez retrouver le tout sur le site internet de la municipalité.

**NO-15-076**

**VARIA**

OTJ

Activités familiales

**NO-15-077**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-15-078**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h31.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal